

« *Mon propos était de mer* »

Saint-John Perse et la Mer

Exposition du 13 août au 23 octobre 2004

Fondation Saint-John Perse, Cité du Livre

En collaboration avec le Musée Saint-John Perse de Pointe-à-Pitre
Entrée libre – Catalogue en vente

Au cours de sa vie et au fil de ses poèmes, Saint-John Perse sillonne toutes les mers et tous les océans, de l'Atlantique au Pacifique, de la mer Caraïbe à la mer de Chine et à la Méditerranée. Enfant en Guadeloupe, il est attiré par la mer, fasciné par les histoires de mer, de naufrages et de cyclones racontées par les capitaines au long cours, invités à la table familiale. Jeune diplomate en poste en Chine, il déclare : « Jamais je n'ai si bien compris, loin du site de mer, combien la mer est en nous-mêmes, et qu'on ne s'éloigne d'elle qu'en se laissant distraire de soi-même ». Les années américaines le voient d'ailleurs séjourner sur les îles de la côte Est, ou même malicieusement s'aventurer jusqu'à « Saint-John », l'une des îles vierges dans la mer des Antilles. Vers 1960, plusieurs croisières le mènent en Méditerranée où il se fixe enfin, dans une maison échouée au bout de la presqu'île de Giens.

L'œuvre de Saint-John Perse, vouée aux éléments, met en scène « la mer qui change de couleur », « ses musiques étranges », sa senteur femelle. « La mer comme un ciel » constitue ainsi la toile de fond des poèmes antillais, américains et provençaux. Cette mer multiple, originelle, lui inspire l'ample poème *Amers*, publié en 1957 à son retour des Etats-Unis. Le poète, qui met « les îles à la voile » selon l'expression de Jules Supervielle, confie alors à 70 ans sa « hantise de mer », ce « réservoir de forces éternelles pour l'accomplissement et le dépassement de l'homme ».

L'exposition explore les collections personnelles de Saint-John Perse : livres, éditions artistiques, photographies, lettres, manuscrits, objets. Un catalogue contenant des textes de Kenneth White et Mireille Sacotte, ainsi qu'une description des ouvrages marins de sa bibliothèque privée, est en outre proposé pour la somme de 10 euros.